

## ARRETE DU MAIRE

### MISE EN DEMEURE DE PROCÉDER À L'ÉLAGAGE D'UN ARBRE EN BORDURE DE VOIE PUBLIQUE

Le Maire d'AUCAMVILLE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et suivants,

Considérant que le chêne vert implanté sur la propriété de Mme DESTRUEL, 16 Chemin Salvy constitue un danger pour la circulation des usagers du Chemin Salvy,

Considérant le diagnostic de la fourche,

Considérant la météo des prochains jours,

#### - A R R E T E -

**Article 1 :** Madame DESTRUEL, demeurant 16 Chemin Salvy 31140 AUCAMVILLE, est mise en demeure de sécuriser le chêne vert reconnu arbre remarquable et situé à proximité du Chemin Salvy afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, sous le délai de 5 jours à compter de la notification du présent arrêté.

**Article 2 :** En cas d'inobservation de ces dispositions, un procès-verbal pourra être dressé par tout officier de police judiciaire selon la zone de compétence, et transmis à Monsieur le procureur de la République. Si, à l'expiration du délai fixé à l'article premier, aucune mise en sécurité n'a été réalisée, il sera procédé d'office aux travaux sur l'arbre par les soins de la commune aux frais du propriétaire.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et notifié à Madame DESTRUEL.

**Article 4 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, notifié à l'intéressée et transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

En mairie, le 14 juin 2023  
Le Maire,

Notifié à l'intéressée le

Gérard ANDRE

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*